

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC
L'ASSOCIATION REEL (Recherche à l'Ecole pour Ecrire et Lire) –
RENCONTRE-ATELIER AVEC UNE AUTEURE ILLUSTRATRICE**

Adm N° 79

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant l'intérêt pour la Médiathèque municipale d'organiser une rencontre-atelier avec une auteure illustratrice.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

L'association REEL – 390 rue Fragneau – 82 000 MONTAUBAN interviendra à la Médiathèque dans le cadre d'une rencontre-atelier avec l'auteure-illustratrice Marie Mirgaine. Cet événement s'adresse à un public jeunesse.

ARTICLE 2 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour une intervention de 14h30 à 16h, le mercredi 22 mai 2024.

ARTICLE 3 – COUT

Le montant du contrat est de : 301.38 € TTC, versés directement à l'association REEL.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 03 mai 2024



Le Maire,

Romain LOPEZ